



Réseau de Développement  
et de Communication des  
Femmes africaines

# Appel aux candidatures au Conseil d'administration



**Date limite**  
**Le 13 Septembre 2021**

Pour plus de détails sur la procédure de candidature, voir page 8



## Appel aux candidatures au Conseil d'administration

FEMNET recherche des féministes africaines exceptionnelles et passionnées, dotées d'une solide expérience, de connaissances et d'un engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes en Afrique et dans le monde, pour faire partie du conseil d'administration. Nous comptons sur nos membres pour élire un conseil d'administration fort qui contribuera à la gouvernance et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2020-2029 de FEMNET.





## I. Quel est le rôle du Conseil d'administration ?

Nos membres du conseil d'administration supervisent la gouvernance de FEMNET et sont chargés de veiller à ce que FEMNET remplisse efficacement sa mission **de mobilisation des femmes Africaines pour la réalisation de l'égalité des sexes et la réalisation des droits des femmes et des filles à tous les niveaux, et travaille à la réalisation de sa vision pour que les femmes et les filles Africaines s'épanouissent dans la dignité et le bien-être, sans oppression patriarcales ni néolibérales et les injustices**. Tous les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion judicieuse des ressources et des réserves de FEMNET, du respect des directives juridiques et financières et de la sauvegarde de la réputation et de l'éthique de FEMNET. Le rôle du conseil d'administration est volontaire et non rémunéré, mais les dépenses raisonnables encourues seront remboursées conformément aux politiques du secrétariat.

## II. Qui constitue le conseil d'administration de FEMNET ?

Le conseil d'administration de FEMNET représente la diversité des régions du continent et des personnes exceptionnelles ayant un large éventail d'expériences, de compétences et de parcours. Les membres de notre conseil d'administration s'engagent à respecter les principes féministes panafricains, à appliquer une optique intersectionnelle, à s'intéresser à l'inclusion et à se passionner pour l'égalité des sexes et les droits des femmes. Le conseil d'administration est composé de **9 postes**, à savoir : La présidente, la trésorière, 7 vice-présidentes représentant l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique australe, la diaspora et les jeunes femmes, ainsi que la directrice exécutive en tant que membre de plein droit.

## III. Consacrer du temps aux activités de FEMNET

Les membres du conseil d'administration s'engagent à consacrer volontairement environ dix jours par an à FEMNET, ce qui comprend la participation à deux réunions du conseil d'administration par an (une en présentiel et une en ligne), la participation aux réunions des sous-comités du conseil d'administration et aux réunions extraordinaires concernant des domaines spécifiques du travail du secrétariat, tels que l'évaluation des risques, les efforts de sauvegarde ou le développement de la stratégie. Occasionnellement, les membres du conseil



d'administration peuvent également être invités à participer à des formations spécifiques au conseil d'administration ainsi qu'à des entretiens pour des postes de direction au sein du secrétariat.

## IV. Qui recherchons-nous ? Profil de la personne

---

### Les candidates et les personnes désignées doivent :

- Être Engagé dans le panafricanisme et les principes féministes africains, notamment la solidarité, l'égalité, la justice, le respect mutuel, la reconnaissance de la diversité et de l'unité.
- S'engager dans le mandat de FEMNET de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Vouloir et pouvoir travailler respectueusement avec divers groupes de membres et de parties prenantes de FEMNET en Afrique et au-delà, en favorisant l'inclusion.
- Comprendre et accepter les devoirs légaux, les responsabilités et les obligations d'un membre du conseil d'administration conformément à la Constitution de FEMNET.
- Être capable de travailler efficacement en tant que membre d'une équipe et d'être réceptif à la communication.
- Avoir une réputation de bonne gouvernance et une expérience de leadership féministe.
- Être une personne intègre (honnête et digne de confiance).
- S'engager à mettre en pratique les principes de sauvegarde et avoir des expériences de promotion, de protection et de respect des droits des femmes dans toute leur diversité dans les domaines public et privé.
- Être capable de penser de manière créative et stratégique, d'avoir un jugement sain et indépendant et de prendre des décisions efficaces.
- Avoir de bonnes compétences en communication et capacité à mobiliser de nouveaux membres dynamiques pour s'adhérer à FEMNET.
- Avoir un sens du fonctionnement des mouvements féministes en Afrique et une expérience de la construction de mouvements et de l'influence politique à haut niveau avec des contacts stratégiques serait souhaitable
- Avoir de bonnes compétences en matière de réseautage, avec la capacité de mettre en relation le secrétariat avec des bailleurs de fonds stratégiques et de soutenir la mobilisation des ressources.
- Avoir la volonté d'apprendre, de désapprendre et de contribuer au leadership progressif de la pensée.



## Conditions requises

- Être un membre organisationnel de FEMNET à part entière.
- Occuper un poste de direction et/ou de gouvernance dans son organisation actuelle.
- Représenter et être soutenu par une organisation crédible de défense des droits des femmes ou des droits de l'homme, disposant de structures formelles (administration, finances et gouvernance).
- Vouloir consacrer le temps et les efforts nécessaires à FEMNET sur la base **du volontariat et de la non énumération**.
- Engagé dans les principes de sauvegarde et ouvert et respectant les points de vue intergénérationnels.
- Connaissance pratique du français et/ou de l'anglais. La connaissance des deux langues est un atout majeur.

## Points importants à noter

- La présidente peut être issue de n'importe quelle région géographique d'Afrique ou de la diaspora.
- Selon le conseil d'administration de l'ONG, la trésorière doit avoir un statut légal lui permettant de résider au Kenya, avec une expérience et des connaissances en gestion financière, en audit, en fiscalité, en investissement, en philanthropie, et une connaissance de la gestion des ressources des bailleurs de fonds étant souhaitable.
- La représentante des jeunes femmes peut être originaire de n'importe quelle région géographique d'Afrique et doit être âgée de 18 à 35 ans. Les jeunes femmes candidates doivent représenter un groupement, elles peuvent être nommées par les organisations membres, sont des dirigeantes d'organisations ou d'initiatives/clubs/collectifs ou sont membres de FEMNET.
- Les candidates de la diaspora sont des ressortissantes africaines ou résidant hors du continent, intéressées par le travail sur le continent et y contribuant, et sont membres de FEMNET. Selon la Constitution de FEMNET, les devoirs du membre du conseil représentant la diaspora comprennent : a) Aider à accroître la visibilité de FEMNET à l'étranger; b) Soutenir la mobilisation des ressources et c) Mobiliser la diaspora africaine pour qu'elle devienne membre de FEMNET.



- La représentante des jeunes femmes peut provenir de n'importe quelle région géographique africaine et de la diaspora et doit être âgée de moins de 35 ans. Les jeunes femmes candidates peuvent être nommées par les organisations membres, ou elles sont des leaders d'organisations ou d'initiatives/clubs/collectifs ou elles sont des titulaires de droits affiliés aux programmes FEMNET ou bien elles sont membres de FEMNET.
- Les candidates de la diaspora sont des ressortissantes africaines ou des personnes résidant hors du continent, qui s'intéressent et contribuent au travail sur le continent et sont membres de FEMNET. Selon la Constitution de FEMNET, les responsabilités des membres de la diaspora sont les suivantes : a) aider à accroître la visibilité de FEMNET à l'étranger ; b) aider à la mobilisation des ressources et c) mobiliser la diaspora africaine pour qu'elle devienne membre de FEMNET.
- FEMNET s'engage à assurer la diversité et l'inclusion, nous encourageons les femmes vivant avec un handicap, les personnes ayant une variance de genre, les femmes vivant dans des communautés rurales et marginalisées, les femmes vivant dans des établissements informels, les minorités autochtones/ethniques, et les femmes de tous âges à postuler à chacune des catégories.

## V. Le processus et les critères d'élection du conseil d'administration

Selon la constitution de FEMNET, telle que révisée en avril 2018, le Bureau exécutif compte neuf membres élus. La présidente et la trésorière sont directement élues par tous les représentantes **éligibles**<sup>1</sup> présentes à l'assemblée générale, au scrutin secret. Les cinq représentantes sous régionales, les jeunes femmes et les représentantes de la diaspora sont élues par les membres institutionnels de la sous-région respective présents et éligibles au vote. Le vote est guidé par une majorité simple après des élections libres et justes.<sup>2</sup>

### A. Règlements et procédures électoraux

1. Seuls les membres institutionnels/organisationnels de FEMNET ayant acquitté l'intégralité de leur cotisation au moment de l'élection auront le droit de se présenter aux élections et de voter.

<sup>1</sup> Les membres admissibles à voter à l'AGA sont des membres institutionnels/ organisationnels à part entière.

<sup>2</sup> Page 6 de la Constitution de FEMNET



2. La liste des candidates (celles qui auraient soumis leur lettre d'intérêt et tous les documents requis avant la date limite) pour chacun des postes sera examinée par le Secrétariat.
3. Une liste restreinte sera établie sur la base des critères définis à la section IV. ci-dessus. La liste de toutes les candidatures et la liste des candidates présélectionnées seront communiquées aux membres.
4. Deux personnes indépendantes seront identifiées pour servir d'observateurs, et elles dirigeront/géreront les élections à des fins de transparence. Ce sont les membres du Conseil sortant qui s'accorderont avec le Secrétariat sur la désignation de ces personnes indépendantes.

## B. Désignations et vote

1. Compte tenu des conditions actuelles de Covid-19, tous les votes seront effectués en ligne pour les membres éligibles. Un logiciel de vote/sondage permettant un seul vote et affichant les résultats en temps réel sera utilisé.
2. Le vote pour la Présidente et la Trésorière se fera à bulletin secret.
3. Peu après l'élection de la présidente et de la trésorière, le vote pour les représentantes sous régionales se déroulera au sein des groupes sous-régionaux. Chaque groupe sous régional doit avoir un minimum de sept (7) membres à l'Assemblée générale (AG) et dans le cas où ils sont moins de 7, la nomination se fera en ligne dans la sous-région respective peu après l'AG. Le matériel de vote sera fourni par le Secrétariat aux groupes sous régionaux. Les élections des représentantes sous régionales se feront à bulletin secret. Seuls les candidates et candidates qui auront envoyé leur candidature avant la date limite fixée et qui auront été présélectionnés seront considérées pour les élections.
4. Chacune des cinq sous-régions désignera une représentante parmi les candidates qui ont exprimé leur intérêt pour représenter la sous-région au Conseil d'administration. Les représentantes de la diaspora et des jeunes femmes seront désignées par leurs circonscriptions respectives et si le quorum n'est pas atteint, elles seront désignées en séance plénière par vote secret.
5. S'il y a plus d'une nomination d'une sous-région, les membres de la sous-région voteront et fourniront le nom de la candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix, indiquant le membre élu pour être la représentante sous régionale au Conseil d'administration.



6. Le conseil d'administration sera dissous immédiatement avant le début du processus électoral et les présidents des élections prendront le relais pour conduire les élections.
7. Les candidates seront considérées comme élues à la majorité simple.
8. L'Assemblée générale vote comme indiqué ci-dessus.
9. Une fois les membres du Bureau exécutif élus, ils se consultent pour déterminer qui parmi eux sera la secrétaire du Bureau exécutif.
10. Tous les devoirs et responsabilités des membres du bureau sont inscrits dans la Constitution de FEMNET et guideront les personnes élues dans l'exercice de leurs responsabilités pendant leur mandat.

## VI. Comment postuler

Les membres éligibles de FEMNET sont encouragés à poser leurs candidature en remplissant le formulaire Google sur ce lien <https://forms.gle/ZHpP7Lk2mTZTakPy7> et à envoyer les documents suivants à cet adresse mail: [boardapplications@femnet.or.ke](mailto:boardapplications@femnet.or.ke)

- a. CV résumé de la candidate (2 pages maximum)
- b. Deux lettres de recommandations :-
  - (i) de l'organisation de la candidate, signée par la Directrice exécutive ou la Présidente de l'organisation/institution, faisant état de la force de la candidate et de la valeur ajoutée qu'elle apportera à FEMNET, ainsi que de l'engagement de l'organisation à soutenir la candidate dans son rôle de membre du Conseil d'administration, si elle est élue.
  - (ii) d'une personne de référence connue pour son travail dans le domaine de l'égalité des sexes/des féministes/des droits des femmes/des droits de l'homme/du développement, ayant travaillé avec la candidate et qui peut certifier que la candidate est un leader reconnu.
- c. Une photo de profil à haute résolution. Cette photo sera utilisée pour votre profil.

Pour postuler veuillez cliquer sur ce lien <https://forms.gle/ZHpP7Lk2mTZTakPy7> et soumettre les documents susmentionnés avant le 13 septembre 2021. Toutes les demandes de renseignements doivent être envoyées à [boardapplications@femnet.or.ke](mailto:boardapplications@femnet.or.ke).

Avant de soumettre votre demande en ligne veuillez-vous assurer d'avoir tous les pièces jointes nécessaires prêts.



## VII. Pays où FEMNET est présent

<b>Sous Régions</b>	<b>Pays</b>
<b>Afrique centrale</b>	Le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, le Congo-Brazzaville, la République démocratique du Congo et le Gabon.
<b>Afrique orientale et Corne de l'Afrique</b>	L'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Sud-Soudan, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.
<b>Afrique du Nord</b>	L'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.
<b>Afrique australe</b>	L'Angola, le Botswana, le Malawi, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, l'Afrique du Sud, l'Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe.
<b>Afrique de l'Ouest</b>	Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, Gambie, le Ghana, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Togo, le Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et la Sierra Leone.
<b>La Diaspora</b>	La définition de la diaspora de FEMNET est inspirée de celle de l'Union africaine. Selon cette définition, les candidates de la diaspora sont des ressortissantes africaines ou des personnes résidant en dehors du continent, intéressées par le travail sur le continent et y contribuant. Les candidats de la diaspora doivent être membres de FEMNET.
<b>Jeunes femmes</b>	Ce groupe est composé de jeunes femmes africaines dans toute leur diversité, âgées de moins de 35 ans et pouvant appartenir à l'une des catégories suivantes : dirigeantes d'une organisation, d'une organisation/réseau/club/mouvement dirigé par des jeunes femmes, travaillant pour une organisation membre de FEMNET, faisant partie des programmes de FEMNET. Les jeunes femmes candidates doivent être affiliées à un groupement ou à un mouvement et doivent être membres de FEMNET.





Réseau de Développement  
et de Communication des  
Femmes africaines

**Réseau de Développement et de Communication des Femmes africaines**

12 Masaba Road, Lower Hill

P.O. Box 54562 - 00200; Nairobi, KENYA

Tel: +254 20 2712971/2; Cell: + (254)725.766932 Fax: +254 20 2712974

[www.femnet.org](http://www.femnet.org) | FEMNET on Facebook | Twitter: @femnetprog

| Skype: Femnet.Secretariat | FEMNET on YouTube |